REFERENTIEL D'ACTIVITE, DE COMPETENCES ET D'EVALUATION

AGENT DE PROTECTION PHYSIQUE DES PERSONNES - TITRE A3P N° 9261

| REFERENTIEL D'ACTIVITES décrit les situations de travail et les | REFERENTIEL DE COMPETENCES identifie les compétences et les connaissances, y | | | | | | |
|---|--|---|--|---|--|--|--|
| activités exercées, les métiers ou emplois visés | compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités | MODALITES D'EVALUATION CRITERES D'EVAL | | ITERES D'EVALUATION | | | |
| | Bloc Unique (exercice d'un métier réglementé) | | | | | | |
| • | ches minimales communes à toutes les entreprises de ection, protection rapprochée et sûreté aéroportuaire | | | | | | |
| 1A - Exercer ses missions dans le cadre légal et réglementaire du code de sécurité intérieure, du code pénal et du code de procédure pénal (UV2SB) | Maîtriser le cadre légal et réglementaire, pour justifier de ses actes réalisés de manière proportionnés, sécuritaires et conformes. - Tenir son poste, dans les limites de sa fonction, et assumer sa responsabilité civile et pénale, afin de conserver son autorisation d'exercer. - Justifier son action par l'application du cadre légal et réglementaire en opérant de manière proportionnée, sécuritaire et conforme, pour garantir le respect des règles en vigueur en toute circonstance. | binôme ou en trinôme, de gestion d'une situation statique ou dynamique, permet de pouvoir contrôler l'acquisition des savoirfaire ciblés. Ces épreuves se déroulent en 3 phases définis comme suit : - Démonstration commentée et | e gestion u buvoir s savoir- t en 3 t : | Lors des mises en situation, l'agent de protection physique des personnes applique les textes réglementaires | | | |
| 1B - Exercer dans le respect la convention collective de branche (UV2SB) | Maîtriser le cadre conventionnel de la branche, pour veiller à en faire respecter les règles. Tenir son poste dans le respect de la convention collective de branche, pour préserver la pérennité de ses fonctions. | dispositif embarqué. - Mise en situation pratique sur scenario tiré au sort par les candidats (chaque agent devra effectuer au moins deux phases | | conformément au cadre légal et conventionnel et sait justifier ses actions ainsi que ses actes, comportements et attitudes. | | | |
| 1C - Exercer dans le respect des libertés publiques et privées (UV2SB) | Maîtriser les garanties liées au respect des libertés publiques et privées dont CNIL (y compris le RGPD), pour justifier son action. | - Choix et justification d'u positionnement tactique s situation tirée au sort. | | | | | |

Date: 25/08/2020

Dossier n°: 292 15-TITRE A₃P - Dépot RNCP RACE 20200821_V4.docx

| REFERENTIEL D'ACTIVITES décrit les situations de travail et les | REFERENTIEL DE COMPETENCES identifie les compétences et les connaissances, y compris REFERENTIEL D'EVALU définit les critères et les modalités d'é | | |
|--|---|--|-----------------------|
| activités exercées, les métiers ou emplois visés | transversales, qui découlent du référentiel d'activités | MODALITÉS D'ÉVALUATION | CRITÈRES D'ÉVALUATION |
| | | (Durée de l'épreuve environ 30 minutes) | |
| | | Les cas envisagés pour les épreuves pratiques sont issus des savoir-faire exigés dans l'apprentissage des différents modules du référentiel de formation pour l'obtention de la certification A ₃ P: - Mise en situation pratique avec application du cadre légal; - Gestion des situations conflictuelles et conflictuelles dégradées, dans le cadre des missions de l'A ₃ P; | |
| | | - Transmission des consignes et des informations; - Évaluation des agents lors des déplacements et accompagnements; - Évaluation de la maîtrise des dispositifs embarqués; - Techniques professionnelles. Le jury est indivisible lors de l'épreuve pratique : | |

| | Durant la formation les stagiaires devront effectuer une préparation de mission puis exécuter au moins une mission complète en condition réelle. Le dossier de préparation de mission sera soutenu devant le jury qui aura à disposition l'évaluation continue ainsi que les commentaires des formateurs sur le déroulé de la mission. Le jury pourra poser les questions de son choix au candidat sur la mission, le dossier, ou tout ce qui concerne le métier d'agent de protection physique des personnes. | |
|--|--|--|
| Pour (1A, 1B et 1C) rester dans le champ légal, ne pas risquer une mise en cause sur le plan pénal et garder sa carte professionnelle, et afin de continuer d'exercer son métier. | | |

| REFERENTIEL D'ACTIVITES décrit les situations de travail et les | REFERENTIEL DE COMPETENCES identifie les compétences et les connaissances, y compris | | D'EVALUATION dalités d'évaluation des acquis | |
|---|--|---|--|--|
| activités exercées, les métiers ou emplois visés | transversales, qui découlent du référentiel d'activités | MODALITÉS D'ÉVALUATION | CRITÈRES D'ÉVALUATION | |
| 1D - Agir en toute circonstance dans la prévention des débordements, la préservation du calme et de la sécurité des situations (UV ₃ SB) 1E – Mettre en œuvre et transmettre les consignes et informations (UV ₄ SB) | Estimer la situation et son potentiel de risque ou conflictuel pour : - Adapter sa posture et ses comportements - Gérer ses émotions et garder son calme. Appliquer et transmettre les différentes consignes dans les différentes situations potentielles afin de rédiger un | Des QCU qui complètent le dispositif et portent sur : UV 1 = grille d'évaluation conforme aux procédures INRS UV 2 = QCU 15 questions sur le juridique UV 3 = QCU 10 questions sur la gestion des conflits UV 4 = QCU 5 questions sur les consignes et informations. Le candidat sera déclaré Apte | dispositif et portent sur : UV 1 = grille d'évaluation conforme aux procédures INRS UV 2 = QCU 15 questions sur le juridique sont exposée d'infractions, expliquer les permettent d'infractions et code de référ sécurité intér | Lors de la mise en situation où sont exposées deux situations d'infractions, l'agent sait expliquer les éléments qui permettent de qualifier les infractions et d'en identifier le code de référence (Code de la sécurité intérieure, Code pénal, Code de procédure pénale, Code |
| | compte rendu ou un rapport écrit ou oral complet, conforme et opposable. | | civil). L'agent sait aussi tenir compte et appliquer et justifier les consignes imposées. | |
| 1F - Porter assistance (UV1SB) | Alerter et informer efficacement et utilement les équipes internes et externes de police et de secours pour garantir le bon déroulement des opérations. Pratiquer les gestes élémentaires de premier secours pour permettre l'arrivée des secours et préserver les éléments vitaux essentiels. Protéger la zone ou les personnes impactées pour éviter les intrusions ou un suraccident. | ou Inapte en fonction des résultats de la grille d'évaluation Note ≥ 12/20 : l'Unité de Valeur est acquise 8/20 ≥ Note < 12/20 : le candidat est ajourné et pourra se présenter à une nouvelle session d'examen Note < 8/20 : le candidat devra suivre à nouveau la formation concernant ce module. | Le candidat sera déclaré apte ou inapte en fonction des résultats de la grille d'évaluation conforme aux procédures de validation de l'INRS. | |
| de bonne exécution et efficacité, pour : | majeure avec professionnalisme, pertinence, garantie | | | |
| - Assurer la traçabilité de la situation | | | | |
| - Ne pas engager ou limiter les responsabi | lités des acteurs impliqués et de l'entreprise | | | |
| - Exercer en professionnel son métier, dar | ns un cadre hiérarchique ou avec les autorités. | | | |

Dossier n° : 292 15-TITRE A₃P - Dépot RNCP RACE 20200821_V4.docx

| REFERENTIEL D'ACTIVITES décrit les situations de travail | REFERENTIEL DE COMPETENCES identifie les compétences et les connaissances, y | | NTIEL D'EVALUATION es modalités d'évaluation des acquis | | |
|--|--|---|---|--|--|
| et les activités exercées, les métiers ou emplois visés | compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités | MODALITES D'EVALUATION | CRITERES D'EVALUATION | | |
| Unité de compétence 2 : Exercer pleinement au quotidien le métier d'agent de protection physique des personnes | | | | | |
| UV2b: Exercer ses missions d'A3P dans le cadre légal de la protection des personnes, y compris sur le plan pénal et de ses procédures. | Maîtriser parfaitement le cadre légal et réglementaire de l'A ₃ P, pour justifier de ses actes réalisés de manière proportionnés, sécuritaires et conformes. - Tenir son poste d'A ₃ P, dans les limites de sa fonction, et assumer sa responsabilité civile et pénale. - Justifier son action d'A ₃ P par l'application du cadre légal et réglementaire en opérant de manière proportionnée, sécuritaire et conforme, pour garantir le respect des règles en vigueur en toutes circonstances. | Le candidat sera déclaré Apte ou Inapte en fonction des résultats de la grille d'évaluation Note 12/20 : l'Unité de Valeur est acquise 8/20 z Note < 12/20 : le candidat est ajourné et | Le cadre légal et réglementaire de la protection physique des personnes et connu, appliqué et les actions sont justifiées sur le plan légal. Les conséquences pénales des plans, actes et consignes sont mesurées et justifiées. La préparation de la mission avec les différents plans prévus est assise sur un cadre réglementaire, sécuritaire quelles que soient les issues. | | |
| UV4b : Pratiquer l'outil informatique pour transmettre des informations, consignes et rédiger des comptes-rendus ou rapports. | Situer son rôle d'A ₃ P et sa fonction dans l'organisation pour exécuter la mission de protection attendue en professionnel. Recueillir, cibler et transmettre les informations en utilisant les supports adaptés pour garantir la bonne transmission et le partage utile des informations. Intervenir de manière appropriée en cas de besoin conformément aux instructions ou consignes en lien avec son Autorité, et conformément au cadre légal pour garantir l'application stricte des règles de sécurité. Exécuter sa mission de protection rapprochée en l'ayant préparée et en réalisant les tâches courantes prévues avec les outils et moyens appropriés pour garantir la conformité réglementaire. Collecter les informations nécessaires, utiles et les transmettre aux intéressés et personnes habilitées | pourra se présenter à une nouvelle session d'examen Note < 8/20 : le candidat devra suivre à nouveau la formation concernant ce module | Lors des mises en situation, l'agent de protection physique des personnes applique les bonnes actions. Il restitue au formateur l'analyse de ses actions et justifie ses choix en s'appuyant sur les textes législatifs et réglementaires, les consignes ou tout autre texte adéquat. Il utilise les outils techniques et numériques de manière appropriée. Les procédures et les consignes sont respectées. La liaison avec son Autorité est conforme aux exigences du métier L'analyse des situations est pertinente Les moyens et les techniques d'opérations et de contrôle sont adaptés à la situation. | | |

| REFERENTIEL D'ACTIVITES décrit les situations de travail et les | REFERENTIEL DE COMPETENCES identifie les compétences et les | REFERENTIEL D'EVALUATION définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis | | |
|---|--|---|---|--|
| activités exercées, les métiers ou connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités | MODALITES D'EVALUATION | CRITERES D'EVALUATION | | |
| UV6a3 : Comprendre les bases, pratiquer les fondamentaux de la protection physique des personnes | Identifier pour appliquer les fondamentaux du métier de la protection rapprochée. Se présenter en professionnel avec l'attitude le langage professionnel appropriés, utiliser les codes du métier en particulier les spécificités culturelles des autorités. Préparer sa mission (lieux, itinéraires, consignes,) de protection rapprochée, collecter les informations et les structurer pour définir le dispositif adapté de protection de son autorité en fonction de la menace. Travailler en collaboration ou dans le cadre d'un dispositif de protection rapprochée des forces publiques et en comprendre le fonctionnement et l'organisation. | Évaluation pratique commune => Ateliers Le candidat sera déclaré Apte ou Inapte en fonction des résultats de la grille d'évaluation | L'agent de protection physique des personnes maîtrise les fondamentaux, le vocabulaire, les attitudes de la protection rapprochée et montre son professionnalisme et la pratique des codes du métier et des ses acteurs privés ou publics. L'agent a préparé sa mission en tenant compte de tous les éléments nécessaires fournis pour présenter un dispositif structuré permettant d'assurer, dans des conditions normales de menaces évaluées dans le contexte, la protection de son autorité. L'agent comprend les enjeux et s'intègre en professionnel dans le cadre d'une mission d'équipe organisée par un organisme privé ou par les services publics. | |

| REFERENTIEL D'ACTIVITES décrit les situations de travail et les | REFERENTIEL DE COMPETENCES identifie les compétences et les | REFERENTIEL D'EVALUATION définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis | | |
|---|--|--|---|---|
| activités exercées, les métiers ou emplois visés | connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités | MODALITES D'EVALUATION | CRITERES D'EVALUATION | |
| UV7a : Pratiquer le sport de défense | Pratiquer les bases et techniques de défense pour faire face à toute situation, protéger l'intégrité de son Autorité et bien respecter le cadre légal. | Évaluation pratique commune via feuille d'évaluation certificative pour les UV 6 et 7 => Ateliers | L'agent de protection rapprochée utilise les bases et techniques de défense appropriées et sait justifier ses choix et gestes. Il garantit la sécurité de son Autorité dans le respect du cadre légal dans les situations | |
| UV7b : Réaliser les gestes techniques professionnels d'intervention | Gérer, dans les conditions pédestres, les différentes situations courantes : serrage des mains, individu menaçant, foule, | Le candidat sera déclaré Apte ou Inapte en fonction des résultats de la grille d'évaluation | courantes. L'agent exécute ses gestes avec réactivité et efficacité dans le respect du cadre légal. | |
| UV7c : Surveiller et détecter | Pratiquer la surveillance et la contre- surveillance : moyens utilisés et méthodes préconisées. S'assurer de la prise en compte des fondamentaux en matière de dépoussiérage des lieux et matériels, de géolocalisation et d'inspection visuelle des lieux considérés à risque. | | | L'agent identifie les méthodes et moyens de prévention à maîtriser lors des différentes situations courantes qui sont exposées : inspection visuelle, dépoussiérage, géolocalisation, L'agent de protection physique des personnes démontre son attention à protéger ses informations, celles de son |
| UV7d : Garantir et faire respecter la protection de l'information | Protéger ses informations et sécuriser ses données informatiques et cellulaires dans le cadre des missions de protection physiques des personnes de leur préparation et des rapports à produire. | | autorité tant dans la préparation, lors de l'action que dans le cadre des rapports et comptes-rendus à produire. | |

| REFERENTIEL D'ACTIVITES décrit les situations de travail et les | REFERENTIEL DE COMPETENCES identifie les compétences et les | | NTIEL D'EVALUATION s modalités d'évaluation des acquis |
|---|---|---|---|
| activités exercées, les métiers ou emplois visés | connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités | MODALITES D'EVALUATION | CRITERES D'EVALUATION |
| Unité de compétence 3 : Protég | ger en déplacement, dans les transports | s et dans les grands événem | ents |
| UV6a1: Pratiquer l'anglais technique professionnel UV6a2: Comprendre et pratiquer l'activité de protection rapprochée dans le cadre légal européen et mondial, y compris le code de procédure pénale | Communiquer en langue anglaise de manière simple et opérationnelle pour se faire comprendre de son autorité, des forces de police et de secours et effectuer sa mission en parfaite compréhension de tous les acteurs impliqués. Utiliser le vocabulaire de la protection rapprochée concernant les opérations, consignes, réglementations, matériels, protocoles et toute opérations liées. Maîtriser le cadre légal et réglementaire européen, pour justifier de ses actes réalisés de manière proportionnés, sécuritaires et conformes. - Tenir son poste, dans les limites de sa fonction, et assumer sa responsabilité civile et pénale, afin de respecter les cadres légaux des pays concernés. - Justifier son action par l'application du cadre légal et réglementaire des pays concernés en opérant de manière proportionnée, sécuritaire et conforme, pour garantir le respect des règles en vigueur en toute circonstance. | Évaluation continue via feuille d'évaluation certificative (Évaluation sur l'ensemble de la formation et en particulier sur les performances lors de l'organisation d'une mission en condition réelle durant le stage et anglais professionnel). La feuille d'évaluation est transmise au jury pour la soutenance du dossier à l'oral. + QCU: 20 questions + 1/ Entretien jury: Soutenir un dossier de mise en place d'un dispositif de protection réalisé durant la formation. 2/ Mise en situation pratique sur un contexte professionnel tiré au sort par le candidat | L'agent de protection physique des personnes expose en anglais simple et compréhensible la mission à conduire, ses préparatifs, les consignes et protocoles à respecter, les scénarios envisagés, les matériels employés. L'agent comprend les questions posées, les interrogations de son autorité et sait y répondre avec assurance et précision. L'agent identifie les réglementations applicables. Lors des mises en situation, l'agent de protection physique des personnes applique les textes réglementaires conformément au cadre légal et conventionnel européen et sait justifier ses actions ainsi que ses actes, comportements et attitudes. |

| REFERENTIEL D'ACTIVITES décrit les situations de travail et les | REFERENTIEL DE COMPETENCES identifie les compétences et les | | TIEL D'EVALUATION s modalités d'évaluation des acquis |
|---|---|---|--|
| activités exercées, les métiers ou emplois visés | connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités | MODALITES D'EVALUATION | CRITERES D'EVALUATION |
| UV6a4 : Préparer et pratiquer les déplacements et accompagnements pour et avec son Autorité | Identifier et/ou utiliser les secteurs d'observation, les cadrans horaires, les zones pour établir des schémas tactiques pédestres, tenant compte des différents scénarios prévus : escaliers, portes, ascenseurs, foule, Repérer les lieux spécifiques identifiés et les documenter en utilisant les nouvelles technologies. | Le candidat sera déclaré Apte ou Inapte (Attitude, comportement, participation active) + Note 12/20 : l'Unité de Valeur est acquise 8/20 z Note < 12/20 : le | L'agent de protection physique des personnes prépare ses missions en repérant les points clés caractéristiques, en documentant les parcours (visuel), en établissant des schémas tactiques pédestres appropriés, garantissant, dans les situations contextuelles données, la sécurité de son autorité. |
| UV6b1,2,3&4 : Maîtriser les dispositifs embarqués, s'initier à la conduite de sécurité et à la conduite dans un cortège et connaître l'utilisation de la moto | Maîtriser les différents dispositifs embarqués utilisés pour la protection physique des personnes. En comprendre les spécificités lors des phases d'embarquements et de débarquements. Préparer les véhicules, les conduire en sécurité lors des phases plus sensibles (freinage et trajectoires) et compte tenu des transferts de masse dans le véhicule. Conduire en cortège et en particulier lors des phases plus critiques (arrêt, dépose, carrefours, ronds-points, embouteillages,) Conduire une moto d'appui, de protection immédiate, précurseur ou de contre-observation. | candidat est ajourné et pourra se présenter à une nouvelle session d'examen Note < 8/20 : le candidat devra suivre à nouveau la formation concernant ce module + Le candidat sera déclaré Apte ou Inapte en fonction des résultats de la grille d'évaluation | L'agent de protection physique des personnes pratique les différents dispositifs embarqués et explique leurs spécificités au regard de la mission à assurer. Il explique de manière précise et synthétique les points d'attention spécifiques à relever et comment il les anticipe, et prépare les moyens embarqués. Il conduit en sécurité le véhicule (automobile) en assurant la protection de son autorité, dans les différents cas de figure scénarisés y compris lors des phases plus critiques. Il identifie les éléments caractéristiques de la conduite à moto utilisées dans les différentes situations réglementaires. |

| REFERENTIEL D'ACTIVITES décrit les situations de travail et les | REFERENTIEL DE COMPETENCES identifie les compétences et les | REFERENTIEL D'EVALUATION définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis | |
|--|---|--|---|
| activités exercées, les métiers ou emplois visés | connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités | MODALITES D'EVALUATION | CRITERES D'EVALUATION |
| UV6b5 : Maîtriser les procédures et techniques d'évacuation d'une autorité | Soustraire l'autorité à la menace en ayant au préalable analysé les possibilités d'évacuation, préparer les véhicules et organiser les rôles des différents intervenants au processus. | | L'agent de protection physique des personnes analyse correctement la menace, prépare les scénarii en attribuant correctement les rôles aux intervenants. L'agent soustrait avec efficacité en en sécurité son autorité dans le contexte donné. |
| UV6b6 : Pratiquer efficacement l'information et la communication en matière de protection physique des personnes | Transmettre les comptes-rendus oraux et écrit, les informations aux acteurs concernées dont les forces de l'ordre en utilisant une communication verbale et non verbale adaptée. Décrire un individu ou véhicule suspect. Maîtrise les moyens transmission et outils de communication. Maintenir les matériels en état opérationnel. | | L'agent de protection physique des personnes transmet les informations pertinentes aux acteurs concernées dont les forces de l'ordre. L'agent utilise les moyens de communication et de transmission avec efficacité et précision. L'agent décrit de manière précise et fidèle les véhicules ou individus introduits dans le dispositif. L'agent atteste de sa compréhension de la nécessité du maintien en état opérationnel des matériels et équipements utiles à sa mission pour protéger son autorité. |

| REFERENTIEL D'ACTIVITES décrit les situations de travail et les | REFERENTIEL DE COMPETENCES identifie les compétences et les connaissances, | REFERENTIEL D'EVALUATION définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis | | |
|---|---|--|--|--|
| activités exercées, les métiers ou emplois visés | y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités | MODALITES D'EVALUATION | CRITERES D'EVALUATION | |
| Unité de compétence 4 : Agir e | n maîtrise de soi dans les situations à r | risques aggravés | | |
| UV3 : Gérer les risques et les situations conflictuelles en protection rapprochée | Identifier et évaluer la dangerosité des situations pouvant devenir conflictuelles et ses conséquences potentielles pour les | Évaluation continue (par le formateur) via une feuille | L'agent de protection rapprochée évalue les situations potentiellement conflictuelles et ses conséquences. | |
| тарргоспее | prévenir et se préparer à agir de manière appropriée. Mettre en œuvre les solutions, comportements et techniques adaptées pour les prévenir et les résoudre, et à défaut, les gérer pour garder la maîtrise de la situation dans le respect des lois et consignes. d'évaluation certificative Le candidat sera déclaré Apte ou Inapte (Attitude, comportement, participation active) | Le candidat sera déclaré Apte ou Inapte (Attitude, | L'agent applique les bonnes méthodes, techniques et comportements permettant d'éviter le conflit ou de le contrôler en attendant les forces de l'ordre. Il prévient les situations à risque conflictuel | |
| | | active) | lors de la préparation de sa mission et prend en compte son Autorité. | |
| UV8a1 : Identifier les vecteurs d'incendie pour les prévenir et agir en conséquence en protection rapprochée | Comprendre les risques liés aux feux et les effets sur l'homme, les consignes, matériels et protocoles d'actions liés (équipes de secours , rôles,). Eteindre un feu à combustible de différentes classes de feu avec des moyens de première intervention. | OCU : 15 questions Note 12/20 : l'Unité de Valeur est acquise 8/20 z Note < 12/20 : le candidat est ajourné et pourra se présenter à une nouvelle session d'examen | L'agent de protection physique des personnes maîtrise les dangers et conséquences liés au feu, les organisations, matériels et acteurs impliqués. Il identifie les différentes classes de feu et éteint efficacement un feu avec des moyens de première intervention. | |
| UV8a2 : Gérer les risques dans les transports | Appréhender les différentes menaces et ls risques consécutifs aux différents moyens de déplacement ou de transport utilisés : maritime, terrestre, aéronautique. | | L'agent de protection physique des personnes identifie les principales menaces et les risques associés consécutif à l'utilisation Il les appréhende de manière argumentée en fonction des situations contextuelles | |

Dossier n°: 292 15-TITRE A₃P - Dépot RNCP RACE 20200821_V4.docx

| REFERENTIEL D'ACTIVITES décrit les situations de travail et les | REFERENTIEL DE COMPETENCES identifie les compétences et les | REFERENTIEL D'EVALUATION définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis | | |
|---|---|--|---|--|
| activités exercées, les métiers ou emplois visés | connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités | MODALITES D'EVALUATION | CRITERES D'EVALUATION | |
| UV8b1 : Pratiquer l'A ₃ P en situation d'événementiel | Pratiquer le cadre légal des grands rassemblements en situation d'agent de protection physique des personnes : festif, sportif, culturel, Maîtriser les enjeux de sécurisation de l'autorité : dispositifs, flux, confinement, panique, en fonction des situations (spectacles, concerts,) Gérer les événements : analyse de la situation et des scénarios, identification des acteurs, procédures d'évacuations et d'extraction. | | L'agent de protection physique des personnes justifie de sa préparation, des scénarios d'organisation de sa mission dans le cadre des différents types de manifestations présentés et présente son action en prenant en compte avec complétude le cadre réglementaire, et en assurant de la protection physique de son autorité. Il s'adapte aux différentes situations présentées (confinement, panique, évacuation,) montrant sa capacité à réagir et assurer la mise en sécurité de son autorité. | |
| UV8b3 : Connaître les risques liés à la malveillance | Détecter, prévenir les risques liés à la malveillance en situation de protection rapprochée et agir efficacement dans le respect des loi, règlements et consignes en cas d'agression, d'enlèvement, de prise d'otage, d'opposition face à un individu dangereux envers l'autorité, | | L'agent de protection physique des personnes montre sa capacité de détection et de prévention des situations malveillantes. Il atteste en justifiant réglementairement de son analyse et des décisions prises pour assurer la protection de l'autorité. | |

| REFERENTIEL D'ACTIVITES décrit les situations de travail et les | REFERENTIEL DE COMPETENCES identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités | REFERENTIEL D'EVALUATION définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis | |
|--|---|--|--|
| activités exercées, les métiers ou emplois visés | | MODALITES D'EVALUATION | CRITERES D'EVALUATION |
| UV8c : Gérer les situations conflictuelles dégradées (maîtriser son stress, assurer la défense de son autorité et de soi,) | Maîtriser les mécanismes du stress, les différents types de stress et ses effets, post- événements, | | L'agent de protection physique des personnes atteste d'une bonne maîtrise de soi, de gestion de son stress et des techniques qu'il pratique. |
| | S'appliquer les méthodes et techniques pour contrôler son stress, le tolérer, identifier son seuil d'acceptation, l'évacuer, | | Il justifie de ses scénarii et de ses actes sur le plan légal en identifiant les situations clés |
| | Identifier les points de situations correspondants au cadre légal : légitime défense, état de nécessité, | | concernées (légitime défense, état de nécessité,). Il assurer à chaque instant la protection de son autorité sans être détourné ou éloigné de cette mission principale et majeure. |
| | Rester maître de la situation et préserver la sécurité et la protection de l'autorité. | | |
| UV5a&b : Prévenir les risques terroristes et réagir face à une attaque terroriste | Anticiper, faire attention, observer dans sa préparation pour se protéger et protéger les autres des attaques terroristes potentielles. Evaluer à l'instant et identifier tout élément | | L'agent de protection physique des personnes identifie les moyens, techniques et comportements potentiels des terroristes. |
| | pour agir avec sang-froid dans les zones impactées par des actes terroristes afin de protéger son autorité et les éventuelles | | Il est capable de prévoir et de réagir pour sécuriser son Autorité, dans une zone et les personnes ciblées. |
| | personnes en proximité ciblées. Décider des mesures appropriées et diriger à son niveau les opérations envisagées pour réduire les conséquences de la situation. | | Il applique les plans prévus, les consignes et préconisations adaptées. |

| REFERENTIEL D'ACTIVITES décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés | REFERENTIEL DE COMPETENCES identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités | REFERENTIEL D'EVALUATION définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis | |
|---|--|---|---|
| | | MODALITES D'EVALUATION | CRITERES D'EVALUATION |
| UV5c : Secourir en cas d'attaque terroriste | Reconnaître les blessures par balles (pneumothorax, hémorragies), par explosions (blast et projectiles), et agir face à des blessés ayant des plaies par balle ou des blessures liées à une explosion. Identifier pour bien utiliser les pansements compressifs, garrots tourniquet, Dégager en urgence une personne blessée pour la soustraire à un danger réel, vital, immédiat et non contrôlable, Réaliser à l'abri les gestes d'urgence sur une personne blessée. Effectuer un compte rendu rapide et efficace de la situation traumatique du blessé, aux services de secours | | L'agent de protection physique des personnes pratique le secourisme tactique auprès de son autorité en priorité et éventuellement des victimes nombreuses. Il atteste de l'utilisation des techniques adaptées à une situation liée au terrorisme. Il pratique le secourisme en ayant soustrait son autorité, ou en l'ayant isolée pour pratiquer les gestes d'urgences appropriées compte tenu de la situation. Il justifie de ses actes en expliquant la situation aux forces de l'ordre et aux équipes de secours et les éléments ayant conduit son choix d'action (par oral et par écrit). |

| DEFEDENTIEL DIA CTIVITEC | DESCRIPTION DE COMMENTANTO | DEFEDEN | TIEL D/EVALUATION |
|--|---|--|--|
| REFERENTIEL D'ACTIVITES | REFERENTIEL DE COMPETENCES | REFERENTIEL D'EVALUATION | |
| décrit les situations de travail et les | identifie les compétences et les | définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis | |
| activités exercées, les métiers ou | connaissances, y compris transversales, qui | MODALITES D'EVALUATION | CRITERES D'EVALUATION |
| emplois visés | découlent du référentiel d'activités | | |
| UVga&b : Effectuer correctement un secourisme tactique d'urgence aux victimes en cas d'attaque terroriste ou assimilée | Mettre en place un secourisme tactique d'urgence faisant suite à un acte terroriste utilisant différents matériels (armes blanches, armes à feux, IED, véhicules, etc.) ayant atteint différentes victimes avec différentes blessures (victimes blastées, hémorragies, détresse respiratoire, etc.) en identifiant les différences en termes de priorités avec le secourisme civil (SST, PSC1) Agir en primo-intervenant sur son autorité (réflexes innés - mécanisme de survie, réflexes acquis-contrôlés) avec un kit individuel de premiers secours tactiques initialement préparé pour la mission. Sécuriser une scène d'attaque terroriste. Tenir compte des conséquences anatomiques (veines, artères), des constantes physiologiques, de la fréquence cardiaque, de la fréquence respiratoire, de la tension artérielle (pouls distal et prise du pouls), de la quantité de sang dans le corps, de la saturation pulsée en oxygène (SPO2) et de l'échelle des douleurs. | Mise en situation autour d'un scénario défini et évaluation des gestes techniques par le formateur Mise en pratique par cas concret à 2 pax minimum jusqu'à 4 pax maximum. Chacun passant à tour de rôle comme chef d'équipe. → 10 minutes par personne. Le stagiaire est évalué sur ses actions individuelles et également au sein du groupe. | L'agent de protection physique des personnes pratique le secourisme tactique d'urgence dans le contexte spécifique lié à la protection rapprochée. Il agit avec discernement pour protéger son autorité dans le cas d'un grand nombre de victimes. Il sait comprendre les situations, les armes et techniques (arme blanche, à feux, IED, véhicules,) utilisées et ainsi utiliser par sa connaissance des conséquences anatomiques, physiologiques, les techniques adaptées à la situation particulière liée au terrorisme. Il sécurise la scène pour assurer la protection de son autorité avant tout. |

| REFERENTIEL D'ACTIVITES décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés | REFERENTIEL DE COMPETENCES identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités | REFERENTIEL D'EVALUATION définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis | |
|---|--|---|---|
| | | MODALITES D'EVALUATION | CRITERES D'EVALUATION |
| UV9c : Gestion de crises et gestion de la scène en environnement hostile/ notion du primo-intervenant | Se protéger, protéger les autres, éviter les victimes supplémentaires. Reconnaître le danger et réagir en conséquence en s'adaptant au terrain et aux matériels et moyens disponibles : faire cessez le feu, quitter la zone de mort, prioriser. Effectuer une évaluation de la scène et établir un triage (méthode START/ABC) Effectuer un compte rendu à sa hiérarchie. | | L'agent de protection physique des personnes agit avec précision et à propos pour protéger son autorité et les personnes collatérales. Il sait expliquer la situation et ses conséquences, présenter des scénarios et justifier celui choisi, décrire les actions à mener ou à ne pas opérer. Il rend compte avec précaution, justifiant de ses actes au regard des consignes, Lois et règlements. |
| UV9d&e : Spécificités des blessures en secourisme tactique d'urgence et gestes à entreprendre propres au secourisme tactique d'urgence | Identifier et comprendre les conséquences des hémorragies des membres, et hors membres Identifier et comprendre les détresses respiratoires (plaies par balles, plaies par couteau, victimes blastées) Identifier par la règle des 9 de Wallace et traiter les brûlures de toute nature. Identifier et informer correctement des fractures pour tenir la conduite appropriée. Identifier et agir en cas d'hypothermie. Pratiquer la défibrillation, le massage cardiaque et l'oxygénothérapie. | | L'agent de protection physique des personnes reconnaît les blessures hémorragiques des membres et hors membres, les détresses respiratoires, les brûlures, dans toutes les situations de protection rapprochée, notamment d'accident routier, et adapte ses gestes en conséquence. L'agent agit avec efficacité en justifiant de ses actes en primo-intervenant, en particulier auprès de son autorité, et y compris en milieu hostile, pour tout type de blessures d'urgence : brûlure, fracture, détresse respiratoire, hypothermie, |

| REFERENTIEL D'ACTIVITES décrit les situations de travail et les | REFERENTIEL DE COMPETENCES identifie les compétences et les | REFERENTIEL D'EVALUATION définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis | |
|---|---|---|---|
| activités exercées, les métiers ou emplois visés | connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités | MODALITES D'EVALUATION | CRITERES D'EVALUATION |
| | → Pour mettre en œuvre les gestes appropriés et assurer la protection de l'intégrité physique de son autorité en priorité, et des autres personnes impliquées. | | L'agent pratique la défibrillation, le massage cardiaque et l'oxygénothérapie seul ou avec son binôme. |
| | → Pour préparer et effectuer une extraction de son autorité en toute sécurité. | | L'agent prodigue des premiers soins déterminants auprès de son autorité pour permettre une action efficace des secours. |
| | → Pour réagir de manière conforme et adaptée en cas d'accident routier | | L'agent identifie les moyens nécessaires à disposition et agit avec pertinence, respect |
| | → Pour ne pas effectuer de gestes inappropriés en milieu hostile. | | des consignes et règlements pour assurer l'intégrité physique de son autorité. |
| UV9f : Apprentissage des actions pratiques des 3 phases et des 3 protocoles | Prendre en charge une victime Appliquer la méthode adaptée dite des 3 phases et des 3 protocoles : SAFE-ABC, MARCHE, RYAN | | L'agent de protection physique des personnes prend correctement en charge la victime en disposant d'une analyse objective et des moyens appropriés. |
| | S'assurer de la juste analyse des situations, de l'usage de la bonne méthode et du matériel nécessaire ou disponible. | | Il respecte la méthode dite des 3 phases et des 3 protocoles : SAFE-ABC, MARCHE, RYAN. |
| UV9g : Pratiquer ses missions dans tout type de situations dégradées | Appliquer l'ensemble des connaissances et compétences acquises pour effectuer des appréciations appropriées des situations dégradées afin d'exécuter les modes opératoires adaptés et respectueux des consignes et éléments réglementaires, avant toute chose pour préserver l'intégrité de son autorité. | | L'agent de protection physique des personnes apprécie avec pertinence et justesse le niveau de dégradation de la situation, et pratique de manière réglementaire et approprié sa mission L'agent préserve l'intégrité physique de son autorité. |